

Briard, bougeoir et camionneur : dérivés aberrants, dérivés possibles

Michel Roché
UMR 5263 « CLLE-ERSS », CNRS et
Université Toulouse-le Mirail
mroche@univ-tlse2.fr

Texte initialement paru dans *Sillexicales* 1, pp. 241-250.

À partir d'exemples empruntés principalement à un corpus de dérivés en -ier(e), la communication présentée au premier Forum de Morphologie posait les premiers jalons d'un ensemble de recherches tendant à mettre en évidence les limites d'une conception de la construction des mots exprimée uniquement en termes de Règles. Nombre de dérivés apparemment aberrants sont le produit non seulement d'un modèle dérivationnel mais aussi de contraintes phonologiques de « bonne formation » et de la pression du lexique existant. Ainsi s'expliquent un certain nombre de phénomènes – blocages, altérations phonologiques, remplacement du radical attendu par un autre, du suffixe attendu par un autre, etc. – que les recherches ultérieures exploreront plus avant.

Introduction

D'une façon générale, la dérivation en *-ier(e)* est gênée par une finale vocalique (sans consonne latente) ou par la présence d'une palatale dans la dernière syllabe de la base. Cette difficulté peut être résolue ou contournée de plusieurs manières, ou aboutir à un blocage de la dérivation. Nous essaierons de mettre en lumière certains des facteurs qui entrent en jeu dans la répartition de ces diverses solutions, et nous partirons de cet exemple pour observer comment des mots plus ou moins aberrants sont néanmoins possibles¹.

1. Oranger, cocotier, papetier

Parmi ces solutions, nous envisagerons d'abord celles qui restent dans le domaine phonologique et nous rechercherons en priorité dans le même domaine les facteurs qui peuvent les conditionner². Avant de les passer en revue, il faut préciser que, malgré les obstacles, la concaténation pure et simple est presque toujours possible : *thé* → *théière*, *pistache* → *pistachier*, *kiosque* → *kiosquier*, etc.

On observe plus souvent, cependant, une altération du suffixe ou de la base :

- amuïssement du /j/ du suffixe : *pêche* → *pêcher*, *orange* → *oranger* ;
- troncation de la voyelle finale : *péroné* → *péronier*, *hosanna* → *hosannière* ;
- consonne épenthétique : *bijou* → *bijoutier*, *morue* → *morutier* ;
- amuïssement d'un /j/ : *lièvre* → *lévrier*, *cellier* → *cellérier* ;
- dissimilation : *papier* → *papetier*, *sorcier* → afr. mfr. *sorcelier* Adj 'de sorcier'.

On peut rencontrer, d'autre part, plusieurs modalités de superposition :

- le /j/ du suffixe est absorbé par un /j/, un /ɲ/ ou, plus anciennement, un /λ/ final : *papaye* → *papayer*, *châtaigne* → *châtaignier*, *oreille* → *oreiller* ;
- le suffixe féminin *-ière* se substitue au suffixe masculin *-ier* (ou à une finale en *-ier*) : *fraisier* → *fraisière*, *gravier* → *gravière*.

1.1. Groseillier, châtaignier, billardier

Y a-t-il des facteurs uniquement phonologiques qui commandent le choix entre ces différentes solutions? On peut les isoler, semble-t-il, dans certains cas.

Parmi les consonnes finales, le /ɲ/ constitue un obstacle beaucoup plus fort que le /λ/ (aujourd'hui /j/), alors que le résultat de leur rencontre avec le suffixe *-ier(e)* est tout à fait comparable. Les dérivations du type *groseille* → *groseillier* sont relativement nombreuses, tandis que les exemples comparables à *châtaigne* → *châtaignier* sont rares (même si l'on tient compte des fréquences comparées des deux finales). Outre la nature du phonème concerné, sa distribution peut aussi jouer un rôle. Si le /j/ (ex /λ/) n'est pas à la rime, comme dans *groseille*, mais à l'attaque de la syllabe, l'obstacle disparaît : les dérivations du type *billard* → *billardier* sont beaucoup plus rares.

Parmi les bases à finale vocalique (sans consonne latente), le /i/ provoque un blocage plus fort que les autres voyelles. La concaténation pure et simple semble impossible. La séquence *-ièere* qu'on trouve quelquefois en ancien français a évolué soit par épenthèse (*fourmillière*), soit par réduction de la diphtongue de la base (*craie* → *crayère*), soit par dissimilation du premier /i/ en /y/ (*Berry* → *Berruyer*). La superposition du /i/ et du /j/ ne semble pas possible non plus. Le seul exemple qu'on peut trouver dans le *Grand Robert* (*gabie* → *gabier*) est trompeur dans la mesure où il s'agit d'un emprunt (la dérivation a eu lieu en occitan).

On pourrait citer d'autres facteurs, comme la longueur de la base : la troncation interviendra plutôt avec des bases longues (trois syllabes et plus, en général). Mais si elles permettent d'isoler, dans une certaine mesure, des facteurs phonologiques, ces observations ont néanmoins une portée limitée. Constatons que le /ɲ/ final est un obstacle

¹ Merci à Marc Plénat pour ses remarques pendant l'élaboration de ce travail.

² Nous passerons rapidement, faute de place, sur cette dimension proprement phonologique de la question, déjà bien explorée par Marc Plénat à propos des dérivations en *-esque* et en *-Vche*. Nous laisserons de côté, par conséquent, les cas trop particuliers, ainsi que les dérivations anciennes qui interfèrent avec des phénomènes de diphtongaison.

plus fort que le /λ/ permet de prévoir qu'une dérivation *groseille* → *groseillier* a une forte probabilité de se réaliser, mais cela ne dit pas quels procédés d'évitement seront choisis pour remplacer la dérivation en *-ier(e)* après /ɲ/. Si l'on rapproche les suffixes *-ier(e)* et *-ien(ne)*, qui ont une structure phonologique similaire, la comparaison est troublante. La superposition du /j/ de *-ien* à une finale en /i/ se fait sans problème (type *Mali* → *malien*)³ alors qu'elle semble bloquée pour *-ier*. Entre une autre voyelle finale et *-ien*, la consonne épenthétique la plus fréquente est /s/ ; avant *-ier*, c'est /t/ ⁴. Il ne semble pas que ces différences puissent être expliquées uniquement par les différences phonologiques entre les deux suffixes.

Il faut donc rechercher d'autres explications. On peut remarquer, par exemple, que pour les noms d'arbres il n'y a pas d'autre suffixe que *-ier*. D'où *brugnonier*, *châtaignier*, *guignier*, *goyavier*, malgré les obstacles phonologiques, tandis que pour les noms de personnes on trouvera des suffixes de remplacement. Ou remarquer que *thétière*, attesté au 18^e s., a sans doute été éliminé à cause de l'homonymie avec *têtère*⁵, alors que *cafetière* n'avait pas ce problème. Explication assurément *ad hoc*, mais l'insertion dans le lexique existant est un des facteurs qui entrent dans le jeu des causalités multiples.

1.2. *Pêcher* et *fichier*, *oranger* et *langagier*

Sur une base à finale en /j/ ou en /ʒ/, la dérivation en *-ier* n'est pas bloquée, mais les dérivés se répartissent entre les types *pêcher* et *fichier*, *oranger* et *langagier*. Aucun paramètre phonologique ne permet de prévoir si le suffixe prendra la forme *-er* ou la forme *-ier*. Les deux peuvent d'ailleurs coexister sur les mêmes bases, avec le même sens ou avec des sens différents. Et il n'y a pas non plus de corrélation avec le contenu sémantique. Tout ce qu'on peut observer, c'est que les dérivés les plus courants sont en *-er* (*bûcher*, *clocher*, *cocher*, *gaucher*, *plancher*, *rocher...*, *étagère*, *boulangier*, *horloger*, *messenger*, *passager...*) tandis que les dérivés en *-ier* sont des mots plus rares, des termes techniques (*ciergier* 'fabricant de cierges', *sergier* 'fabricant, marchand de serges') ; régionaux (*allouchier* 'nom régional de l'alisier', *rochier* 'Régional. Poisson de roche') ; des mots archaïques, retrouvés dans des textes anciens (*ménagier* 'traité d'économie domestique, au moyen âge', *huchier* 'Anciennt. Fabricant de huches') ; ou bien des mots récents (*cartouchière*, *fichier*, *langagier*).

L'explication est donc historique, mais elle ne dépend pas, ou pas seulement, de la date d'apparition du mot. La plupart des attestations anciennes, jusqu'au 16^e s., sont en *-ier*. Mais on sait qu'elles ne correspondaient pas forcément à la prononciation, qui a évolué progressivement vers /e/. Au 17^e s., la prononciation /e/ s'est généralisée en français central. La graphie *-er* également, mais sans s'imposer systématiquement. Le noyau des mots les plus employés s'est constitué ainsi. À partir du 19^e s., les mots qui avaient gardé la graphie *-ier* ont été de nouveau prononcés /je/ par réaction de la graphie sur la prononciation, ainsi que ceux qui entraient dans le français central à partir des français régionaux. Parallèlement, les formations récentes recevaient le suffixe *-ier* « complet ».

Le point de départ est phonologique, par conséquent, mais le conditionnement phonologique n'a pas suffi à installer une allomorphie systématique. La situation actuelle est le résultat d'interférences entre graphie et phonie sur une assez longue période. Il est difficile de la traduire en une règle, comme il est difficile de rendre compte, en synchronie, de dérivés aussi dissemblables que *joaillier*, *boyaudier* et *tuyère* à partir de bases aussi semblables que *joyau*, *boyau* et *tuyau*.

1.3. *Papetier* et *fraisière*

Que se passe-t-il lorsqu'une base candidate à la dérivation en *-ier(e)* a elle-même une finale en *-ier(e)* ? Deux types de résultats, très différents, sont possibles :

³ Cf. Lignon (1996 : 68)

⁴ Mais on trouve aussi /d/ (*boyaudier*), /l/ (*fourmilière*), /s/ (*peaussier*), /v/ (*amadouvier*).

⁵ En espagnol, le parallèle *tetera* / *cafetera* est complet, mais *têtère* se dit autrement.

Dans le type *papier* → *papetier*, *sommier* → *sommelier*⁶ la concaténation s'effectue, mais aboutit à une dissimilation qui affecte toute la finale. S'il y a déjà un /l/ devant *-ier*, la dissimilation ne peut donner qu'un /t/ : *solier* (*soulier*) → afr. mfr. *soletier* 'cordonnier' ; ou, exceptionnellement, un /n/ : *cellier* → *celenier* 'cellérier'. Mais le /r/ peut aussi être conservé : *cellier* → *cellérier*. Dans le cas particulier de afr. *trumelière* 'jambière' → afr. *trumelier* 'fabricant de jambières', la dissimilation en /l/ donnerait **trumeleliere*, avec deux séquences /əl/ successives. On peut penser qu'elles ont été réduites par haplogogie. Mais c'est aussi un des seuls cas où la base est féminine et le dérivé masculin. Toutes ces formations sont anciennes (ancien et moyen français) et concernent essentiellement des noms de professions. On trouve cependant l'adjectif *sorcelier* (sur *sorcier*) et peut-être quelques N_{-hum}.

Dans le type *fraisier* → *fraisière*, la concaténation qui donnerait °*fraisièrement* semble réduite par une « troncation de cacophonie » (Corbin et Corbin, 1991 : 80) ou par un phénomène d'haplogogie (Corbin et Plénat, 1992 : 102). Mais la base est-elle vraiment *fraisier* ? À part un ou deux cas particuliers⁷, les formations de ce type sont toutes des noms de plantations. Or le nom de la plante est souvent identique à celui du fruit. On a dit longtemps *un olive* et *un orange* pour *un olivier* et *un oranger*, et l'on dit encore *cultiver des cassis* et *sarcler les fraises*. Beaucoup d'arbres exotiques portent soit un nom en *-ier*, soit un nom identique à celui du fruit. Il n'est donc pas invraisemblable que le nom du fruit se substitue au nom de la plante comme base du dérivé désignant la plantation, surtout quand la plante (*fraisier*, *framboisier*, *câprier*, *caféier*, *poivrier*...) se distingue d'un arbre « typique ». *Olivière* 'oliveraie' n'a subsisté qu'en relation avec *olive* 'arbre'. Pour *fraisière* comme pour *cerisaie* que nous rencontrerons plus loin (§ 2.2.), la base sémantique est *fraisier* (ou *cerisier*), la base morphologique *fraise* (ou *cerise*).

Quoi qu'il en soit, tous les cas où l'on pourrait reconnaître une haplogogie sont aussi caractérisés par une inversion du genre et l'on se trouve en présence d'une série homogène sémantiquement, récente (18^e s. pour les formations les plus anciennes), qui s'oppose trait pour trait au type *papetier*. Le plus « régulier » semble *papetier*⁸, dans lequel la finale *-ier* a été traitée comme dans *papier* → *paperasse*, *rosier* → *roseraie*, *chevalier* → *chevaleresque*, etc. Reste que cette alternance entre base en /je/ et dérivé en /n/ continue à fonctionner là où elle est déjà installée, mais qu'elle n'est plus productive. D'où le recours à un autre suffixe, comme pour *pépinère* → *pépinériste* que nous rencontrerons plus loin⁹.

2. *Vivandière, cognassier, cerisaie*

Sur la base *viande* 'nourriture', le dérivé *viandier* est attesté. Mais il a été remplacé par *vivandier*, formé sur le latin médiéval *vivenda* 'vivres'. Une base savante s'est substituée à la base populaire, phénomène de supplétisme provoqué ici par une difficulté morphologique (les deux /j/ de *viandier*). Rare sous cette forme (avec les suffixes populaires), la notion de « base supplétive » peut être étendue à des cas qu'on analyse habituellement en parlant de « forme élargie du suffixe » ou de dérivation en chaîne.

2.1. *Cognassier, rochassier, briquetier*

Plus fréquemment, en effet, une base dérivée se substitue à la base simple. Morphologiquement, *cognassier* est formé sur *cognasse* 'coing sauvage' ; séman-

⁶ Le *sommier* est primitivement une bête de *somme*, et le *sommelier* celui qui la conduit.

⁷ En synchronie, une *gravière* est bien une carrière de *gravier* ; mais historiquement l'un et l'autre sont formés sur *grave(s)*. Le FEW (XVI : 180b) définit *obusière* comme une 'embarcation destinée à porter des obusiers', mais le mot peut aussi bien être motivé par rapport à *obus*.

⁸ On trouve en occitan une régularité comparable : *celièr* → *celairièr*, *velièr* → *velairièr*, *vinhièr* → *vinhairièr*, *ensenhièr* → *ensenhairièr*...

⁹ Nous mettons à part les dérivés comme (*beurre*) *laitier* ou *canotier* 'chapeau', dont la base est bien un mot en *-ier*, mais où nous voyons le résultat d'une conversion et non d'une suffixation, comme dans la dérivation *tailleur* N_{hum} → (*costume*) *tailleur* (Roché, 1993 : 80-81). Quant aux formations comme *chevalière* 'bague' et *montgolfière*, elles ne se distinguent pas des autres dérivations par inversion du genre comme *guillotine* ou *mansarde* (Roché, 1994).

tiquement, il est en relation directe avec *coing*. Le cognassier est bien l'arbre qui fait des coings. Dans *cloutier*, le /t/ est perçu aujourd'hui comme une consonne épenthétique. Mais la forme ancienne *cloetier* montre que le dérivé a été formé sur le diminutif *cloet*, *clouet*. Comme le trait 'diminutif' n'entre pas dans la construction du sens de *cloutier*, il faut ici encore dissocier la base morphologique et la base sémantique. On peut analyser cela, morphologiquement, comme une dérivation en chaîne (*coing* → *cognasse* → *cognassier*), mais il est plus juste de dire que, dans la dérivation *coing* → *cognassier*, la forme *cognasse* joue le rôle d'une base supplétive. *Rochassier* 'alpiniste qui fait du rocher' représente une variante dans laquelle la première suffixation se fait par substitution. Mais le résultat est le même : sémantiquement, il est dérivé de *rocher*, morphologiquement de *rochasse* 'amas de roches, de rochers' ¹⁰.

Vigneron et *tâcheron* sont le résultat d'un processus plus simple de dérivation en chaîne : *vigne* → afr. *vignier* → *vigneron*. Sémantiquement, le dérivé final garde la valeur d'un dérivé en *-ier* motivé par rapport à *vigne*. La resuffixation n'a de raison d'être que formelle. Le résultat est le même que dans une autre dérivation en chaîne qui fait intervenir, dans l'ordre inverse, les mêmes éléments : *fer* → *ferron* → *ferronnier* (où le suffixe *-ier* joue le rôle d'un intégrateur paradigmatique).

Dans les deux derniers exemples, un certain décalage sépare les étapes de la dérivation en chaîne. En général, cependant, la forme apparemment « resuffixée » apparaît directement. Et dans la plupart des cas la raison de ce traitement est simplement la brièveté de la base ¹¹, même lorsqu'elle pourrait recevoir directement le suffixe *-ier(e)*, sans obstacle phonologique : *brique* → *briquetier* ; *coque* → *coquassier*, *coquetier* ; *malle* → *malletier* ; *plume* → *plumassier* ; *puits* → *puisatier* ; etc. ¹² Il faut ici encore dissocier la base morphologique de la base sémantique – le *briquetier* fait des *briques*, pas des *briquettes*.

À la brièveté de la base peut s'ajouter un risque de confusion. Un dérivé en *-ier* de *vin* serait trop proche d'un dérivé de *vigne*. L'afr. *vinier*, rare, a été remplacé par *vinetier*, *vinotier*, puis par *marchand de vin*. On trouve en moyen français *vinagier* 'vaisseau à vin'. En français moderne, l'adjectif *vinassier* est défini par le *Robert* comme un simple adjectif de relation par rapport à vin ('du vin ; qui concerne le vin'), donc sans référence au sémantisme particulier à *vinasse*. Le cargo qui transporte le vin est un *pinardier* (à mettre en parallèle avec *bananier*, *charbonnier*, *méthanier*, *minéralier*, *pétrolier*, etc.). Ainsi, dans quatre séries caractéristiques du suffixe *-ier* (nom de profession, nom de récipient, nom de bateau et adjectif de relation) la base *vin* est remplacée par une base supplétive constituée soit par un autre lexème soit par un autre dérivé, sans que cette dérivation antérieure intervienne sur le plan sémantique.

D'une façon générale, la notion de base supplétive nous paraît donc préférable à celle de « forme élargie du suffixe ». Les formations du type *buandier*, *taillandier*, etc., peuvent être analysées ainsi : pour ces dérivés sur base verbale, le nom d'action en *-ande* ¹³ constitue également une base supplétive. En dehors de *-ier*, on pourrait sans doute traiter de la même façon une bonne partie des dérivés en *-et* ou en *-on*. Mais pour illustrer d'une autre façon la dissociation entre base sémantique et base morphologique, nous jetterons un coup d'œil sur le cas un peu différent – et plus complexe – des noms de plantations en *-(er)aié*.

¹⁰ Autres exemples qui nous ramènent aux dérivés sur base en *-ier* (*supra* 1.3.) : *frontalier* (*frontière* / *frontal*) ; *quartenier* 'officier municipal préposé à la surveillance s'un quartier', dérivé sémantiquement de *quartier*, morphologiquement de *quartain* 'quatrième' ; *tabletier* 'personne qui fabrique et qui vend des échiquiers, des damiers, etc.', dérivé de *tablier* 'surface plane sur laquelle se jouent certains jeux (échecs, dames, etc.)' par l'intermédiaire de *tablette*.

¹¹ Dans notre corpus, sur une cinquantaine de bases différentes concernées, 49 sont monosyllabiques, 3 dissyllabiques, 1 trisyllabique.

¹² On peut ajouter un exemple de base supplétive au sens traditionnel du terme : *orgue* → *organier* 'facteur d'orgues'.

¹³ Cf. Corbin 1991 : 85-86.

2.2. *Amandaie, cerisaie, bamboueraie*

Normalement, les noms d'arbres ou d'arbustes en *-ier* donnent des dérivés en *-eraie* (*palmier* → *palmeraie*, *rosier* → *roseraie*), et les bases sans *-ier* des dérivés en *-aie* (*chêne* → *chênaie*, *saule* → *saulaie*). Le segment *-er-* représente simplement le suffixe *-ier* de la base, altéré d'une façon tout à fait régulière. Mais on trouve aussi la forme *-eraie* après des bases sans *-ier* (*bambou* → *bamboueraie*, *jonc* → *joncheraie*) et la forme *-aie* sur des bases en *-ier* apparemment tronquées (*amandier* → *amandaie*, *cerisier* → *cerisaie*). On peut intégrer ces écarts à une description unificatrice en supposant, dans le premier cas, une pseudo-dérivation préalable *bambou* → °*bambousier*, *jonc* → °*jonchier* ; et dans le second en considérant *amandaie* et *cerisaie* comme les formes réduites d'°*amanderaie* et de °*ceriseraie* (Dal, 1994 : 147). Mais le suffixe *-ier* ne joue son rôle d'intégrateur paradigmatique que pour les arbres « typiques » (que ne sont ni les bambous ni les joncs) et les raisons phonologiques ne suffisent pas, nous semble-t-il, à expliquer une réduction *amanderaie* → *amandaie*. Il vaut mieux admettre, pour le premier cas, que la forme *-eraie* a pris son autonomie et est devenue un allomorphe de *-aie* (comme *-erie* par rapport à *-ie*) ; pour le second, que le nom du fruit se substitue, comme base, au nom de l'arbre. Un autre cas particulier confirme cette interprétation : dans la dérivation *noyer* → *noiseraie*, le segment *-er-* est présent, mais la base est *noix*.

L'altération de la finale des bases en *-ier*, surtout après la chute du /r/ final), a fait apparaître la concaténation comme une substitution de suffixe. *Châtaigneraie* ressemble plus à un dérivé en *-eraie* construit sur *châtaigne* qu'à un dérivé en *-aie* construit sur *châtaignier*. La base semble être le nom du fruit. La double série des noms d'arbres – *olive* / *olivier*, *orange* / *oranger*, *boul* / *bouleau*, *orme* / *ormeau* / *ormier*, *coudre* / *coudrier* – a augmenté la confusion en multipliant les doublets (*olivaie* / *oliveraie*, *ormaie* / *ormeraie*) et les cas de substitution de suffixe (*boulaie* et *coudraie*, formés sur les formes primitives *boul* et *coudre*, restent motivés par rapport à *bouleau* et *coudrier*, et semblent formés, en synchronie, par substitution de suffixe).

D'où les interférences entre les deux séries. Suivant les époques, la forme privilégiée du suffixe est tantôt *-aie*, qui se substitue alors à *-eraie* (ex. *cerisaie*), tantôt *-eraie*, qui se substitue alors à *-aie* (ex. *bamboueraie*). C'est ainsi que, dans certains cas, l'opération sémantique et l'opération morphologique sont dissociées. *Cerisaie* et *noiseraie* sont construits sémantiquement sur *cerisier* et *noyer*, morphologiquement sur *cerise* et *noix*.

3. *Bougeoir, balancier, voltairiste*

Le blocage complet de la dérivation que nous avons évoqué au début est difficile à mettre en évidence : on ne peut pas faire l'inventaire des dérivés qui auraient existé si... Certaines lacunes, cependant, sont frappantes. Compte tenu de la grande productivité du suffixe *-ier* pour former des noms d'arbres, l'absence de dérivés à partir de *kaki*, *kiwi* et *litchi* est due certainement à l'obstacle que constitue la voyelle finale. La forme *kakier* est attestée, mais à une époque (19^e s.) où le fruit était appelé *kake*¹⁴, ce qui confirme indirectement notre hypothèse. Sur *scorie*, on attendrait un °*scorier* 'tas de scories', parallèle aux *bourbier*, *bourrier*, *crassier*, *pailler*, *pierrier*, etc. Sur *viande* 'nourriture (en général)', un °*viandier* 'garde-manger'. Ce blocage aboutit parfois à une recatégorisation sémantique qui remplace la dérivation suffixale : faute de °*taxier*, on dira *un taxi* pour 'chauffeur de taxi', comme *enseigne* 'drapeau' a donné *enseigne* 'porte-drapeau'.

Plus évident est le recours à un autre suffixe que nous allons évoquer maintenant.

¹⁴ Il y avait donc un couple *kake* 'fruit' / *kakier* 'arbre', correspondant au modèle classique *pomme* / *pommier*, qui a été remplacé par un retour au mot exotique pour désigner à la fois l'arbre et le fruit (cf. *TLF*, dont les datations corrigent celles du *FEW*), ou par le recours au synonyme *plaqueminer* quand il ne s'agit que de l'arbre.

3.1. *Bougeoir, camionneur, pépiniériste*

Bougeoir, drageoir et *peignoir* 'étui à peigne' correspondent exactement au sémantisme du suffixe *-ier*, pas à celui de *-oir* qui, de plus, ne peut avoir pour base, normalement, que des verbes. Les finales de *bougie, dragée* et *peigne* ont bloqué la dérivation en *-ier* et l'on a utilisé le suffixe le plus proche. Proximité qui ne dépend pas des composantes fondamentales des deux dérivations (aptitude à sélectionner un certain type de bases, instruction sémantique) mais d'une caractéristique somme toute secondaire : un bougeoir, un drageoir, un étui à peigne sont des objets fabriqués, comme les instruments désignés par les dérivés en *-oir*.

Autre exemple : *camionneur, avionneur, peigneur* 'fabricant de peignes'¹⁵. Le verbe *camionner* 'transporter par camion' existe, mais il est incompatible avec le sens originel de *camionneur* 'cheval de trait pour camion hippomobile', sens caractéristique, en revanche, d'un dérivé en *-ier*, comme *brancardier* 'cheval attelé entre les brancards', *limonier* 'cheval attelé entre les limons', etc. Quant à *peigneur*, son sens exclut qu'il soit formé sur *peigner*. Il s'agit bien de bases nominales qui appelaient normalement une dérivation en *-ier*. Mais le blocage constitué par le /j/ de *camion* et d'*avion* ou le /ŋ/ de *peigne* a provoqué le remplacement de ce suffixe par *-eur*, le passage de l'un à l'autre étant assuré cette fois par le trait /+hu/ des dérivés concernés.

Autre candidat au remplacement de *-ier* : le suffixe *-iste*. Il s'est aujourd'hui généralisé pour former des noms de professions, mais *pépiniériste* apparaît à un moment (début du 17^e s.) où son emploi est encore restreint à sa valeur traditionnelle. Parmi les dérivés plus récents, *champignonniste, fraisiériste, rosiériste, aciériste* peuvent être analysés simplement comme des noms de 'spécialistes', mais *méhariste*, par exemple, est à mettre en parallèle avec *chamelier*, et *glacériste* avec *rochassier* déjà cité.

On pourrait citer également, toujours dans ce rôle de « supplétif » après une finale rebelle au suffixe *-ier*, quelques emplois du suffixe *-ard* : *lignard* 'électricien des lignes à haute tension' (après /ŋ/, le suffixe *-iste* n'est pas mieux venu que *-ier*) ; *quillard* 'voilier à quille (par opposition à *dériveur*)', à rapprocher de l'abondant paradigme des noms de bateaux en *-ier* ; *charognard* 'oiseau', à rapprocher des noms d'animaux dont la base désigne la nourriture ou la proie favorite (*crabier, fourmilier, guêpier, huïtrier, lévrier, ratier*, etc.). Ou encore la réfection de *poigner* en *poignet*. Le dérivé actuel cadre mal avec la valeur du suffixe *-et*. La dérivation *poing* → *poigner*, en revanche, entrait bien dans celle de *-ier*, avec *sourcil* → *sourcilier* 'arcade sourcilière', *coe* (*queue*) → *coier* 'croupe du cheval', etc. (le *poigner* porte le *poing* comme le *sourcilier* porte les *sourcils* et le *coier* la *queue*). *Poigner* a été remplacé par *poignet* parce qu'après [ŋ], le suffixe *-ier* n'était plus reconnaissable.

3.2. *Balancier, chamoniard, voltairiste*

Symétriquement, par rapport aux dérivés que nous venons de passer en revue, on peut observer comment le suffixe *-ier* en a remplacé d'autres. Pourquoi *balancier*, par exemple ? Sémantiquement, la base ne peut être que le verbe *balancer*, pas le nom *balance*. Ce devrait donc être un °*balanceur*, et non un *balancier* puisque les dérivés en *-ier* ont normalement une base nominale. Mais au 16^e s. le suffixe *-eur* n'est pas disponible pour les non humains (il ne le sera qu'à partir du 18^e s.¹⁶). Sur base verbale, il y a *-oir*, mais il ne forme que des noms d'instrument, ou de lieu. Or le *balancier* n'est pas un instrument, c'est un agent non humain. On ne (se) balance pas avec un balancier, c'est le balancier qui balance, ou se balance (mais on se balance dans une *balançoire*).

Autre exemple, en dehors du suffixe *-ier*. Le suffixe *-ard*, normalement, ne sert pas à former des gentilés. Sauf *chamoniard, briard, tignard* et *savoyard*, qui ont en commun d'avoir des bases – *Chamonix, Brie, Tignes, Savoie* – dont des finales bloquent, ou gênent, la dérivation attendue en *-ois / -ais* ou *-ien*¹⁷. Outre les gentilés, avec toujours

¹⁵ On trouve aussi *ligneur* 'celui qui, sur les vaisseaux moruyers, pêche avec des lignes'.

¹⁶ Autre exemple : au 17^e s., le futur *caboteur* s'appelle encore *cabotier*.

¹⁷ Pour *Savoie*, autre échappatoire : la consonne épenthétique de *savoisien*.

comme base un nom de lieu, le même obstacle explique *campagnard* et *montagnard*, à comparer à *bourgeois* et *villageois*.

Entre *-ien* et *-iste*, enfin, la répartition habituelle est celle qui oppose *gaullien* à *gaulliste*, *marxien* à *marxiste*, etc. Or René Pomeau, spécialiste de Voltaire, est présenté dans un article du *Monde* (29/9/1995 : VII) comme le « maître français des études voltairistes ». Comme *voltairien* a pris le sens dévolu normalement aux dérivés en *-iste*, on a formé *voltairiste* pour dire ce que disent habituellement les dérivés en *-ien*.

Sans en arriver à ce cas extrême où les valeurs des deux suffixes ont été interverties, on observe constamment des écarts plus ou moins importants par rapport aux caractéristiques standard d'un suffixe (instruction sémantique, aptitude à sélectionner tel type de bases).

4. Conclusion

« Aberrants », les dérivés que nous venons de passer en revue le sont à des degrés très divers. Certains ne s'écartent du modèle que sagement et méthodiquement, comme *oranger*, *pêcher* et tous les dérivés en *-er* après /j/ et /ʒ/. D'autres sont beaucoup plus inattendus. Mais ce sont tous des mots possibles, puisqu'ils sont.

Peut-on imaginer des règles pour en rendre compte ? Quand on croit en tenir une (l'allomorphie de *-ier* en *-er* après une chuintante, en l'occurrence), elle ne s'applique que de façon très capricieuse. Tenter d'expliquer les exceptions dans l'exception – les formes du type *pistachier* et *langagier* – oblige à sortir du cadre strictement synchronique. On peut définir des contraintes et essayer de les hiérarchiser, même si le résultat de leur interaction est en partie imprévisible. La longueur idéale en est une, qui joue un rôle évident dans le remplacement de bases monosyllabiques par des bases supplétives. Mais il y a des centaines de dérivés réguliers sur des bases monosyllabiques.

Faut-il éliminer tout ce qui est « aberrant » ? Cela ferait beaucoup. En plus des écarts d'origine phonologique que nous avons évoqués ici, il y a les écarts sémantiques, catégoriels, etc. Plutôt admettre, précisément, cette notion d'écart. La règle n'est qu'un modèle, elle définit un « noyau prototypique » dont les mots construits peuvent s'écarter par degrés jusqu'à ce qu'ils échappent à la zone d'attraction d'un modèle pour tomber dans celle d'un autre. Si l'on se donne pour objet de décrire le lexique – tout le lexique –, on peut situer systématiquement ces écarts sur les axes morphologique, sémantique, catégoriel, et sur celui de la motivation qui fait passer un mot du statut de mot construit à celui de mot non construit.

Tous les mots ne sont pas possibles, mais il y a plus de mots possibles que de mots prévisibles parce que la langue procède de proche en proche, par une série de glissements successifs, dans un jeu d'interactions et de causalités multiples. Une contrainte phonologique peut provoquer, nous l'avons, vu une réponse non phonologique (base supplétive, suffixe de remplacement). Décrire un mot construit suppose de prendre en compte tous les facteurs qui sont intervenus pour produire sa forme et son sens : les modèles de construction des mots disponibles au moment de son apparition ; des contraintes phonologiques ; l'influence du lexique déjà existant ; l'évolution du contexte lexical, référentiel, phonologique, postérieurement à sa formation. Et pour cela repenser, sans complexes et sans préjugés, l'articulation entre synchronie et diachronie.

BIBLIOGRAPHIE

- CORBIN D. & CORBIN P. (1991), « Un traitement unifié du suffixe *-ier(e)* », *Lexique* 10, pp. 61-145.
- CORBIN D. & PLÉNAT M. (1992), « Note sur l'haplologie des mots construits », *Langue française* 96, pp. 101-112.
- DAL G. (1994), *Un exemple de traitement associatif du lexique construit : analyse unificatrice des mots suffixés par -et(te)*, Thèse de doctorat, Université Lille III.
- LIGNON S. (1996), « Remarques sur le comportement de *-ien* après voyelle », Séminaire

Représentations et outils pour les bases lexicales Morphologie robuste, Grenoble, 13-14 novembre 1996, pp. 63-72.

ROCHÉ M. (1993), « Trois notules sur l'haplogie des mots construits », *Cahiers de Grammaire* 18, pp. 73-91.

ROCHÉ M. (1994), « *Guillotin, guillotine* et autres couples », *Le Français Moderne* 62, 1, pp. 51-78.